

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_101
CAF – Evolution du
Contrat Enfance
Jeunesse vers la
Convention Territoriale
Globale

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le deux décembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame DUBOIS représentée par Madame ROUIL
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame JUAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

CAF – EVOLUTION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE VERS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Madame BETIZEAU, adjointe, expose au conseil municipal que la commune a signé un « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui a pris fin le 31 décembre 2021.

L'action sociale et familiale de la CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la CAF apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Désormais, le CEJ est remplacé par un nouveau dispositif, la Convention Territoriale Globale (CTG) qui a vocation à intervenir à l'échelle de l'agglomération.

Dans l'attente de sa mise en œuvre et afin d'assurer la transition des financements issus du CEJ en bonus territoire, la CAF propose la signature d'une Convention Territoriale Globale intermédiaire, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En parallèle, il convient de signer la convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer la Convention Territoriale Globale intermédiaire et la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 8 décembre 2022

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA